

Incident de travail (page 3)

Quid de la responsabilité de l'employeur ?



L'utilisation des produits chimiques nocifs dans les industries locales, la manipulation des engins et des machines, la maintenance électrique, ... exposent les travailleurs à tous les dangers.

ENVIRONNEMENT

GOVERNANCE

FISCALITE



Traitement du thé

Et si on produisait sans nuire à l'environnement ? (page 2)



Bonne gouvernance

Destitution des hauts cadres pour trahison (page 5)



OBR

OBR : une lutte musclée contre les contribuables défaillants (page 7)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial

La sécurité au travail relégué au second plan



Mélance Maniragaba,
Rédacteur en chef adjoint

de menuiseries ou des prestataires de soin qui se font perforer la peau par des seringues. Dans le pire des cas, les employés y périssent à cause des cas d'électrocution ou l'explosion des chaudières. Ce sont parfois des situations inévitables, mais dans tous les cas la responsabilité de l'employeur doit être établie pour assurer des conditions de travail propices et prévoir des mécanismes de gestion de ce genre d'incident. Sauf si les responsables chargés de la gestion du travail remettent en question leurs pratiques et corrigent les erreurs qu'ils commettent.

Les conséquences pèsent sur les employés et leurs familles. L'exposition aux produits chimiques, par exemple, et aux polluants peut entraîner des maladies cancérogènes, des lésions organiques, l'affaiblissement du système immunitaire, l'apparition d'allergies, d'asthme ou des anomalies congénitales... En cas d'infirmité, l'employeur s'en presse pour licencier le travailleur pour incompétences alors que sa santé

s'est détériorée dans son entreprise. C'est une double peine pour un employé qui a tout sacrifié pour satisfaire son patron et qui finit par sortir par la petite porte.

Cela étant, le Code du travail en ses articles 316 et 336 oblige le chef d'entreprise à se renseigner régulièrement sur les risques liés aux progrès techniques et organise, en conséquence, la sécurité par des mesures de prévention. Il a l'obligation d'intégrer la sécurité dès la conception des locaux, des machines et des produits. De surcroît, dans chaque organisation régie par ce code, il doit y avoir un « comité d'hygiène, de santé et de sécurité est chargé de veiller notamment au respect de la réglementation en matière de santé, de sécurité et d'hygiène, intervenir en cas d'accident... ».

Les dispositions de ces articles peinent à être appliquées ou sont carrément ignorées par ceux chargés de les faire respecter. Les patrons d'entreprises ne visent que le profit.

Les témoignages d'employés font froid dans le dos. Certains travaillent depuis des années sans contrat et n'ont pas droit aux soins de santé. D'autres n'osent pas s'exprimer sur le ce sujet brûlant, soit pour préserver une belle image auprès de leurs employeurs, soit par peur de perdre un travail de plus en plus difficile à obtenir dans un contexte de crise économique.

Pour les travailleurs saisonniers, ils ne réclament rien à l'entreprise en cas d'incident de travail. Il en est de même pour les contractuels, les patrons cherchent des petits arrangements avec les victimes pour échapper aux procédures judiciaires qui aboutissent à des indemnisations.

Le patronat a du mal à réfléchir sur les conséquences de cette situation choquante. Les syndicalistes abordent de moins en moins la thématique. Dans le passé, on a vu des syndicalistes se battre pour défendre les droits des travailleurs. Cependant, malgré leurs efforts, ces initiatives se sont souvent soldées

par des échecs, non pas parce qu'ils étaient satisfaits du résultat, mais peut-être parce qu'ils ont été contraints de présenter des excuses.

Le phénomène ne touche pas uniquement le secteur privé. Il est surprenant de voir les organisations internationales censées défendre les Droits de l'Homme mais qui ne font pas exception à cette pratique. Elles n'hésitent pas à se décharger de toutes responsabilités durant les missions de travail. Leurs prestataires de service sont obligés de signer des copies de décharge avant de monter dans leurs véhicules ou lorsque vous fréquentez leurs chantiers. Ce qui empêche le prestataire de réclamer quoi que ce soit en cas d'accident.

Les employeurs commettent délibérément des erreurs à divers degrés, pouvant compromettre l'avenir des employés et les exposer à des conditions de travail proches de la catacombe. Pour cette raison, soyons tous conscients des enjeux afin de ne pas persévérer dans l'erreur.

Les incidents au travail sont monnaie courante. L'utilisation des produits chimiques nocifs dans les industries locales, la manipulation des engins et des machines, la maintenance électrique, ... exposent les travailleurs à tous les dangers. Les cas d'employés amputés ou qui ont des doigts en moins sont légion dans les ateliers

ENVIRONNEMENT

Traitement du thé

Et si on produisait sans nuire à l'environnement ?

Autour de 40 hectares d'arbres sont abattus chaque année, rien qu'à l'usine théicole de Rwegura. L'usinage du thé est une activité très énergivore. La combustion du bois est la principale source d'énergie utilisée dans les usines de thé durant le processus de production du thé noir. N'est-ce pas urgent de recourir à d'autres formes d'énergies alternatives pour réduire l'empreinte carbone ?

Des morceaux d'arbres sur la tête, une dizaine de personnes, composées d'hommes et de jeunes garçons, se rendent à l'usine de thé de Rwegura lors de notre visite à cette usine le mois dernier. En nous entretenant avec eux, ils nous ont confié qu'ils collectaient du bois de chauffage utilisé dans la production du thé noir dans cette usine. Ce travail jadis effectué par les camionnettes est aujourd'hui réalisé par des travailleurs saisonniers. L'usine de Rwegura n'est pas du tout épargnée par la pénurie criante de carburant qui touche désormais tout le pays.

Dans l'enceinte de l'usine, des milliers de stères de bois étaient superposés les uns sur les autres dans un grand hangar réservé à leur stockage, en attendant qu'ils sèchent bien avant d'être utilisés.

Le thé noir, un catalyseur de la déforestation

Face à l'ampleur de ce phénomène écologique, le responsable des boisements à l'usine Rwegura tient à rassurer. Cassien Sindayigaya révèle que les besoins annuels en bois de chauffage à l'usine de Rwegura sont compris entre 12 000 et 15 000 stères de bois par an. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les mathématiques, un stère est une unité de mesure de volume, valant un mètre cube. Elle est utilisée pour mesurer les volumes de stockage de bois de chauffage ou de charpente. Pour notre cas, un stère désigne est un tas de bois d'un mètre de long, un mètre de large et un mètre de haut.

M. Sindayigaya explique que sur une superficie d'un hectare, on peut y avoir entre 300 et 400 stères. Cela signifie qu'annuellement, le bois de chauffage utilisé à cette usine est abattu sur une superficie comprise entre 30 et 40 hectares. Ces quantités ne sont pas minimes, vu que l'Office du thé du Burundi (OTB) compte dans ses rangs 5 usines de thé qui sollicitent toutes du bois de chauffage dans le processus de production du thé.

Des initiatives à faible portée

M. Sindayigaya affirme que l'OTB Rwegura s'est bien préparée en ce qui concerne le bois de chauffage. Actuellement, cette usine dispose de 650 hectares d'eucalyptus, une quantité qu'il estime importante. Pour lui, l'important est d'assurer une bonne gestion de ces arbres. Il assure que l'abattage de ces arbres tient compte de leur maturité et des besoins de l'usine. Le bois abattu est stocké dans des hangars afin qu'il sèche bien. Comme le précise M. Sindayigaya, il est important que le bois soit bien sec, car plus on utilise du bois sec, moins on en consomme.

Selon lui, ils ont également mis en place des stratégies pour remplacer les arbres abattus. Si l'usine de Rwegura dispose de boisements propres à elle, ce n'est pas le cas pour toutes les usines. Certaines d'entre elles achètent du bois dans les boisements de la population. La question qu'on peut se poser est de



Les besoins annuels en bois de chauffage à l'usine de Rwegura sont compris entre 12 000 et 15 000 stères de bois par an.

savoir si, là aussi, l'abattage de ces arbres tient compte du respect des normes environnementales.

Des avancées, des défis aussi

Même si plusieurs mesures visant à protéger l'environnement ont été prises à cette usine, les défis ne manquent pas. « Récemment, la commune de Muruta a utilisé un espace qui contenait plus de 25 hectares de boisements appartenant à l'OTB Rwegura pour y construire un marché. Malheureusement, ils n'ont pas proposé un autre endroit pour planter ces boisements. Il y a aussi 50 hectares de boisements que la commune de Kabarore nous avait octroyés légalement, mais qu'elle nous a ensuite refusé le droit de couper les arbres. Pour tous ces cas, nous sommes toujours en négociation », regrette notre source à l'usine Rwegura.

Il y a également des boisements situés à l'intérieur de la Kibira que cette usine n'a pas le droit de couper comme elle le souhaite. A cela s'ajoute le fait que le gouvernement encourage la population à planter du thé alors que cette usine n'est pas en train de planter de nouveaux boisements faute de terrain. « Tôt ou tard, nous risquons de nous retrouver avec plus de thé que de boisements », s'inquiète-t-il.

Et si on adoptait d'autres alternatives ?

M. Sindayigaya nous a fait savoir que dans le passé, ils ont essayé d'utiliser de la tourbe comme combustible, mais l'inconvénient a été qu'ils ne pouvaient pas atteindre la température requise pour produire un thé de qualité. De plus, ces tourbes endommagent les chaudières. Au sein de l'OTB, ils ont effectué des essais pour utiliser des noix de palmiers comme alternatives aux bois de chauffage. Les analyses sont en cours pour évaluer leur efficacité.

Richard Nahayo, directeur de

cette usine estime que la meilleure alternative serait l'utilisation de chaudières électriques, une pratique courante dans d'autres pays.

La lutte contre la déforestation est une préoccupation majeure du gouvernement du Burundi. Comme le stipule l'article 156 de la loi budgétaire pour l'exercice 2024-2025, une exonération des droits et taxes est accordée sur l'importation des échafaudages métalliques, du bois brut, du gaz de cuisine et de ses récipients, ainsi que des appareils de cuisson à combustible gazeux.

Florence Inyabuntu

BurundiEco
Rédaction: 100/CNC/236/2012
C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012
Parution le vendredi
Directeur de publication et Rédacteur en chef : Benjamin Kuriyo
Rédacteur en chef adjoint: Mélance Maniragaba
Service commercial : +257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 17 Janvier 2025		
	Marché officiel	
Monnaies étrangères	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2894	2941
Euro	2979	3027
Shi. Kenyan	22,3513	22,7118
Shi. Tanzanien	1,1463	1,1648
Shi. Ougandais	0,7851	0,7977
Fr Rwandais	2,0939	2,1277

Sources : BRB/www.brb.bi

La saponification, un métier de tous les dangers

Le business du savon se révèle rentable, bien que le processus de fabrication de ce produit s'avère dangereux. La prolifération des petites unités de fabrication de savon est un signe éloquent que les jeunes sont de plus en plus attirés par ce secteur entrepreneurial. Analyse de cette opportunité d'affaires à double facette

Le métier de fabrication du savon séduit de nombreux entrepreneurs qui se lancent dans la transformation de l'huile en savons multi-usages. Dans les villes comme à la campagne, on observe des entrepreneurs qui sillonnent les quartiers et les villages avec des cartons de savon, procédant à la vente de ce produit. Pourtant, sa fabrication n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire. A première vue, la saponification semble être un procédé chimique simple, mais elle comporte de nombreux dangers. Nous avons infiltré une des nombreuses unités de fabrication de savon en périphérie de la capitale économique pour observer ce qui s'y passe réellement.

A l'intérieur de cette unité, le matériel de travail est rangé dans un désordre parfait. On y trouve des fûts métalliques coupés en deux ici, des moules en bois là, des spatules et des sacs de soude caustique dans un coin ainsi qu'un densimètre jalousement gardé dans l'une des chambres. En plus des balances pour effectuer les pesées, il y a également une table métallique qui sert à découper. Ce ne sont pas des techniciens expérimentés en laboratoire chimique, mais plutôt de jeunes aventuriers qui maîtrisent à peine les noms des réactifs qui entrent en réaction pour produire du savon, encore moins les protocoles de sécurité. Avec le temps, ils finissent par maîtriser les pratiques et techniques de saponification. Les graffitis sur les murs renseignent sur le nombre de kilos d'huile palmiste injectée.



Le processus de dilution des cristaux de soude s'avère dangereux.

Comment fabriquer du savon ?

Les deux techniciens expliquent que, pour fabriquer du savon, deux éléments sont indispensables : l'huile des noix de palme (huile palmiste) et la soude caustique cristalline. Par réaction chimique, la soude transforme les corps gras en pâte de savon en présence des colorants pour obtenir la couleur souhaitée. Pour commencer, on prépare une solution composée d'huile palmiste et de soude caustique. Ces deux éléments sont mélangés dans un mini-fût à l'aide

d'un malaxeur en bois. Ce mélange peut tourner pendant 2 heures. Le respect de la dose est crucial pour obtenir un savon avec un bon pouvoir mouillant. Selon ce fabricant de savon, 105 kg d'huile sont mélangés avec 69 kg de soude caustique. Au contact de la soude, la réaction chimique commence et l'huile se transforme en pâte. On mélange jusqu'à dissolution complète. C'est ce qu'on appelle la saponification à froid.

La pâte est maintenant prête à recevoir d'autres ingrédients, tels que des colorants ou des produits olfactifs pour les savons de toilette.

Après cette phase, la pâte est prête à être coulée dans son moule. On laisse reposer la pâte de savon pendant une demi-journée avant de procéder au démoulage, puis à la coupe de la brique de savon. La fabrication du savon est un business rentable. Un kilo de savon coûte 5 000 FBu. Pour une unité de fabrication qui fonctionne correctement, le chiffre d'affaires mensuel oscille autour de 12 millions de FBu.

L'autre face de la médaille

Dans ce processus, la soude

caustique (NaOH) joue un rôle clé. Le mélange entre l'huile palmiste et les cristaux de soude, concentrés à plus de 99,5 %, permet de produire un liquide visqueux. Une fois séchée, la pâte devient du savon en brique, prêt à être découpé. Parmi toutes les étapes, la préparation de la solution de soude caustique est la plus délicate.

Le processus de dilution des cristaux de soude s'avère dangereux. En effet, ce type de réaction dégage des vapeurs nuisibles à la santé humaine. Notre interlocuteur affirme que la solution met au moins 24 heures avant de se refroidir. Durant cette période, il est déconseillé de pénétrer dans le local sans se protéger des voies respiratoires. Cependant, ils ne disposent pas de masques et utilisent des morceaux de tissu pour couvrir leurs narines. Pourtant, sur les emballages de la soude caustique, il est clairement indiqué que le produit est corrosif. L'inhalation ou une forte exposition à ce produit conduit inévitablement au développement de maladies respiratoires.

Un des techniciens s'est fait brûler les mains et nous a montré des cicatrices de brûlures sur ses mains. Le travail se déroule manuellement avec des moyens de bord, sans aucun équipement de protection. De temps en temps, ils utilisent des gants mal adaptés à la manipulation des produits chimiques. Un autre risque réside dans le fait que ces unités ne disposent pas de protocole précis pour déterminer les quantités exactes de soude caustique à utiliser. Ce ne sont que des valeurs approximatives. L'excès de soude caustique peut provoquer des lésions cutanées. Heureusement, le savon s'applique parfois avec de l'eau, notamment lors du lavage ou de la lessive. Le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité (BBN) devrait suivre de près ces unités de fabrication du savon pour protéger ceux qui manipulent ces produits chimiques.

Benjamin Kuriyo



Le mélange entre l'huile palmiste et les cristaux de soude, concentrés à plus de 99,5 %, permet de produire un liquide visqueux. Une fois séchée, la pâte devient du savon en brique, prêt à être découpé.

Bubanza : Quand l'apiculture rime avec la culture des tournesols

La Coopérative des Jeunes et des Anciens Combattants pour le Développement (COJAD) innove. Elle a réussi à restaurer la relation symbiotique entre les abeilles et la floraison. La culture du tournesol facilite la tâche aux ouvriers dans la collecte du nectar et ces derniers favorisent la pollinisation. Les membres de la coopérative envisagent également d'installer une industrie moderne de transformation du miel, malgré les défis liés au manque d'équipements et leurs propres infrastructures.



Lazare Ndayikengurukiye, président de la Coopérative des Jeunes et des Anciens Combattants pour le Développement (COJAD) : « La COJAD acquise un manque criant d'équipements modernes pour la transformation et l'augmentation de la production du miel ».

« Nous avons constaté une demande croissante du miel, non seulement dans la province de Bubanza, mais aussi dans tout le pays. Pour y répondre, nous nous sommes regroupés en coopérative de 65 apiculteurs (essentiellement des jeunes et des anciens combattants) afin d'augmenter la production de miel et de tournesol. Parmi les membres de la coopérative, 27 sont des femmes », indique Lazare Ndayikengurukiye, président de la Coopérative des Jeunes et des Anciens Combattants pour le Développement (COJAD).

Cette coopérative trouve ses origines sur la colline Gahongore, dans la commune et province de Bubanza. Selon le responsable de cette coopérative, l'idée de créer une coopérative de production de miel lui est venue après son retour du maquis après sept ans en tant que combattant pour la démocratie. Cela a été l'occasion de poursuivre ses études, qui étaient prioritaires. « Lorsque j'étais petit, je voyais mon grand-père pratiquer l'apiculture et en tirer profit. J'ai

voulu faire de même. C'était en 2007, alors que j'étais en 10ème année d'école secondaire que j'ai commencé à pratiquer l'apiculture. En novembre 2020, j'ai créé une coopérative, la COJAD », explique M. Ndayikengurukiye.

Actuellement, souligne-t-il, la coopérative qu'il préside détient 517 ruches, dont 117 modernes. « Comme les abeilles produisent du miel à partir du nectar des fleurs qu'elles butinent, nous avons dû cultiver un champ de tournesols à côté de ces ruches. A partir des graines de cette plante, nous produisons de l'huile de tournesol », précise le président de la COJAD.

Des défis malgré des résultats encourageants

M. Ndayikengurukiye informe que, depuis 2021, le projet a commencé à donner des résultats. « Nous avons récolté 800 kg de miel de juin à octobre. En 2024, pendant la même période, nous avons récolté 4.5 tonnes. Cela sur douze sites de production », se réjouit le président de la COJAD.

Cependant, le trentenaire déplore que la quantité de miel récoltée soit insuffisante pour répondre aux commandes, qui avoisinent les 6.5 tonnes. « Nous devons vulgariser

les bonnes pratiques de l'apiculture dans les cinq communes de la province de Bubanza afin de collecter la quantité nécessaire pour satisfaire les commandes », précise-t-il avant de regretter que la coopérative manque d'équipements modernes pour la transformation du miel, des techniques poussées pour pratiquer l'apiculture et d'un bâtiment propre. Celui utilisé actuellement est loué à 1 250 000 FBu par mois, selon M. Ndayikengurukiye.

Il annonce toutefois que leur miel est vendu sur le marché local à Bubanza. Des points de vente existent aussi à Bujumbura à la

galerie NDAYIZAMBA, galerie Village Market, à Ngagara, à Kamenge au 6ème avenue... Le prix est de 9 000 FBu pour 500 g et de 15 000 FBu par kg, selon toujours, M. Ndayikengurukiye. Le prix par kilo est majoré de 1000 FBu pour ceux qui achètent depuis la capitale économique.

La COJAD, un pourvoyeur d'emplois

Le président de la COJAD confie que l'organisation paie l'impôt annuel à l'Office Burundais des Recettes (OBR) afin de contribuer au développement du pays.

En plus de cela, des emplois sont créés, depuis la collecte du miel jusqu'à sa transformation et sa vente. Diane Nahimana, qui travaille pour la COJAD dans un point de vente à Bubanza, témoigne que grâce à son salaire mensuel, elle parvient à contribuer aux besoins de sa famille et à subvenir à ses besoins personnels (achat de savon, vêtements, chaussures...). « Je prévois également de poursuivre mes études supérieures », ajoute-t-elle.

La COJAD collabore avec l'Association pour l'Apiculture la Beauté et la Santé (ABESA) afin de produire des huiles essentielles à partir du miel, du tournesol et de l'eucalyptus. Ces huiles rendent la peau douce et protègent contre certaines maladies. Dans ses perspectives, la coopérative projette la construction de ses propres bâtiments, l'achat des équipements modernes pour la transformation du miel pour conquérir le marché extérieur...

Mélance Maniragaba

DEVELOPPEMENT

Des coupures intempestives d'électricité signalées à Carama

Depuis plusieurs jours le quartier Carama enregistre des coupures récurrentes et une insuffisance du courant électrique surtout le soir. Les résidents évoquent les perturbations du réseau électrique qui affectent leurs activités quotidiennes. Ils appellent les autorités habilitées à s'impliquer pour résoudre ce problème. En dépit des témoignages recueillis sur place, la Regideso rejette ces allégations les qualifiant de pires "mensonges"

Les habitants d'un des quartiers de la zone Kinama, surtout au quartier Carama-Somalie signalent des coupures inhabituelles d'électricité. Les ménages des rues 7, 8, 9, 10 et 11 sont les plus touchés. Les résidents de ce quartier se plaignent de l'instabilité du courant électrique depuis plusieurs jours. Ils rapportent qu'un foyer peut avoir de l'électricité, tandis qu'un autre à quelques pas de là en est privé. Lorsqu'elle arrive, l'électricité ne dure que quelques minutes, entre 2 et 3 minutes, avant de disparaître à nouveau, pour revenir après quelques secondes puis repartir. On dirait des « jeux de lumière ». Les habitants confirment que l'alimentation en électricité se rétablit vers 22h.

« Nous subissons des coupures

d'électricité fréquentes. Parfois, nous passons toute la journée sans courant, et lorsqu'il revient, ce n'est pas dans tous les foyers. Nous avons peur que ces coupures puissent endommager nos équipements électroménagers tels que les postes de radios, les réfrigérateurs ou les postes téléviseurs. Nous demandons aux autorités habilitées de s'impliquer pour résoudre ce problème afin de prévenir d'éventuels dommages », témoigne un habitant de ce quartier.

Les habitants du quartier se sentent délaissés

Un autre habitant, qui détient un atelier soudure, ne cache pas son mécontentement face à cette situation : « Les coupures récurrentes m'affectent énormément. Actuellement, je fais en sorte de terminer mon travail dans les trois heures où l'électricité est disponible. Je me lève à 5h pour commencer à travailler à 6h précise. Si je reste inactif toute la journée, je ne peux pas subvenir aux besoins de ma famille ».

Les amateurs du ballon rond sont remontés. « Lorsque nous voulons assister à un match, l'électricité ne nous le permet pas, malgré que l'achat des tickets d'accès à la salle. Cela nous attriste profondément », a déclaré M. Evariste Iradukunda, habitant dudit quartier.



Les résidents du quartier Carama dénoncent coupures intempestives de l'électricité, perturbant leurs activités quotidiennes.

Les parents déplorent également qu'en raison de l'instabilité de l'électricité, les élèves ne parviennent pas à réviser les leçons. « Mes enfants font leurs devoirs à la bougie ou à l'aide des torches des téléphones. Cela m'attriste à faire recours aux moyens primitifs

alors que j'ai acheté des unités cash power », confie un parent

Contacté par téléphone, le directeur général de la Régie nationale de l'eau et l'électricité (Regideso) Lieutenant-Colonel Jean Albert Manigomba a rejeté ces allégations.

Il affirme qu'il s'agit d'une histoire montée de toutes pièces arguant que le problème de coupures d'électricité n'existe pas à Carama, son quartier résidentiel.

Vers l'extension du réseau électrique ?

La Regideso a publié mercredi 15 janvier 2025 un communiqué annonçant le lancement imminent du projet ASCENT-BURUNDI, qui s'occupera de la réhabilitation, de la modernisation, de la densification et de l'électrification de la ville de Bujumbura et de ses zones périphériques. Le quartier Carama figure parmi les quartiers concernés par ce projet.

Ce communiqué invite les autorités administratives à sensibiliser la population des quartiers non viabilisés au respect des normes. Ce projet nécessite des routes d'une largeur d'au moins six mètres. Ainsi, pour bénéficier de ce projet, les habitants des zones dont les routes ne respectent pas cette norme devront procéder à leur aménagement dans les meilleurs délais.

Les extensions seront modernes avec des poteaux métalliques et le matériel de raccordement et les compteurs seront distribués gratuitement.

Aline Niyibigira

Destitution des hauts cadres pour trahison

Trois hauts cadres de la présidence de la République du Burundi ont été démis de leurs fonctions. De nombreuses irrégularités graves ont été constatées dans l'application de la grâce présidentielle. Ils ont libéré des prisonniers condamnés pour des crimes graves tels que le viol et l'assassinat une catégorie non concernée par cette mesure de clémence

Les membres de la Commission de grâce présidentielle ont été destitués de leurs fonctions pour trahison. Ils ont facilité la libération de criminels non-inscrits sur la liste des bénéficiaires de la clémence présidentielle. Cette décision ternit l'image de la plus haute autorité qui leur a mandaté pour l'application de cette mesure, indique le décret présidentiel du jeudi 9 janvier 2025.

Ces hauts cadres à la présidence de la République du Burundi sont accusés d'avoir délibérément libéré des prisonniers des prisons de Bururi et de Rutana poursuivis pour des crimes graves tels que le viol et l'assassinat. Normalement ceux poursuivis pour de tels crimes ne peuvent pas bénéficier de la grâce présidentielle.

Les cadres sont tombés dans les mailles du filet sont Jean Baptiste Baribonekeza, Chef de Bureau chargé des Affaires Juridiques et de Gouvernance à la présidence, Cyrille Sibomana, Chef du Département de veille juridique



La grâce présidentielle a bénéficié à 5 442 prisonniers sur 13 211, tous condamnés pour des crimes mineurs, soit 41% de la population carcérale du pays. (Photo:Ntare House)

et d'élaboration des textes légaux au Bureau des Affaires Juridiques et de Gouvernance et Arcade Harerimana, Conseiller technique chargé du suivi du contentieux de l'Etat au Bureau des Affaires Juridiques et de Gouvernance.

Qui étaient concernés par la grâce présidentielle ?

La grâce présidentielle a concerné 5 442 prisonniers, tous accusés de crimes mineurs. Ce nombre représente 41 % de la population

carcérale totale du pays qui comptait 13 211 détenus. En plus des personnes accusées de crimes mineurs, cette grâce s'appliquait également à ceux ayant purgé un quart de leur peine.

Parmi ces 5 442 prisonniers, 477 se

trouvaient à la prison de la province de Muramvya. En novembre dernier, lors du désengorgement de cette prison, Evariste Ndayishimiye, le président de la République du Burundi a adressé un message aux détenus les exhortant à adopter un bon comportement afin d'éviter de commettre de nouveaux délits et de revenir en prison.

Le chef de l'Etat également conseillé aux responsables judiciaires qu'il n'est pas souhaitable d'incarcérer une personne avant même qu'elle ait été jugée pour sa faute ou son crime. Il a insisté sur la nécessité de prendre des décisions équilibrées, respectant les droits de toutes les parties, qu'il s'agisse de celui qui porte plainte ou de l'accusé. « Il faut d'abord chercher à résoudre pacifiquement les différends », a-t-il ajouté.

Pour le président de la République, toute personne ayant causé du tort à autrui doit indemniser la victime. « Nous demandons aux autorités compétentes, notamment les procureurs et les personnes juridiques, de saisir les biens des responsables pour les vendre et indemniser la véritable victime », a-t-il souligné.

En revanche, les prisonniers exclus de cette mesure de clémence sont ceux accusés de crimes graves tels que l'atteinte à la sécurité nationale, le génocide, le viol et l'assassinat.

Jonathan Nzoyibonera

AGRICULTURE

Un acte de vandalisme notoire à Ruramba

Les plantations de maïs situées sur la colline Ruramba ont été la cible d'un acte de vandalisme sans nom. Plus de 60 ares de champs de maïs ont été déracinés par leurs propriétaires au profit d'un projet horticole. Les autorités dénoncent l'attitude de l'initiateur dudit projet et réclament des indemnités en faveur de l'Etat qui a subventionné les intrants agricoles. Les agriculteurs quant à eux sont invités à consulter les autorités locales avant de prendre ce genre de décisions importantes

Atrois semaines de la récolte, 68 ares de champs de maïs ont été déracinés par leurs propriétaires sur la colline Ruramba, dans la commune de Kayokwe, en province de Mwaro. Les sources locales sur place affirment que ces agriculteurs ont sacrifié leurs champs pour favoriser un projet de culture d'oignons piloté par un investisseur privé. Ce dernier leur a payé 300 FBu par plant de maïs avant de déraciner ces plants de maïs hybride PAN 53 importé de la République de Zambie au début de la saison culturale 2025 A.

Cet acte a été fortement critiqué par Hon. Denise Ndayaye, la première vice-présidente du Sénat burundais, lors d'une visite effectuée sur place pour s'enquérir de la situation. « Le projet en soi était bon, malheureusement il a été mal planifié », a-t-elle constaté, ajoutant que l'initiateur du projet



Un tas de plants de maïs extirpés dans les champs sur la colline Ruramba.

devrait consulter l'administration locale pour étudier les procédures nécessaires à la concrétisation de son projet et/ ou demander un autre terrain pour son projet. Les autorités locales dénoncent une pratique d'usure déguisée. Plus de 82 ares de champs de maïs ont été achetés avant leur maturité et 64 d'entre eux ont déjà été déracinés pour laisser place à la culture des oignons.

Le promoteur sommé à payer des indemnités

A ce sujet, la vice-présidente du Sénat natif de la même province est catégorique. « L'agriculteur responsable de la culture des oignons doit indemniser le gouvernement pour les pertes subies ». Elle rappelle que le pays injecte des fonds conséquents

dans la subvention des intrants agricoles, tels que des semences et des fertilisants, afin de booster la production agricole.

Durant cette période pré-électorale, Honorable Denise Ndayaye invite la population à redoubler la vigilance et prendre des décisions judicieuses afin de ne pas tomber dans les pièges des personnes de mauvaise foi. La vice-présidente conseille la population d'en informer les

administratifs à la base avant de prendre des décisions importantes.

L'avocat de l'investisseur reconnaît la responsabilité de son client dans cette affaire largement médiatisée. Il argue que son client n'avait aucune intention de nuire. Son projet avait plutôt pour objectif de répondre à l'appel de la diaspora burundaise pour contribuer au développement socio-économique et à la concrétisation de la vision 2040-2060. Malheureusement, le projet a été mal exécuté, concède-t-il. « Nous sommes prêts à indemniser le gouvernement pour les pertes subies », a-t-il affirmé sur les ondes de la radio nationale avant de présenter ses excuses et de demander une nouvelle orientation pour la continuité du projet, car l'objectif de la culture des oignons est d'améliorer les conditions de vie des citoyens burundais.

Que dit la loi ?

Toute personne déracinant ses plantations sans autorisation peut être punie conformément au code pénal. L'attitude de ces habitants de la colline Ruramba qui ont déraciné leurs champs de maïs est belle et bien répréhensible par la loi. Les auteurs peuvent être condamnés en vertu de l'article 339 du Code pénal du Burundi pour avoir déraciné des plantations sans autorisation.

Ce délit est passible d'une peine de prison allant d'un 1 mois à 1 an ainsi que d'une amende variant entre 10 000 et 100 000 FBu, ou bien d'une de ces deux sanctions.

Méchaël Tuyubahe

Elections de 2025

La Cour constitutionnelle ordonne un réaménagement des listes

Les arrêts rendus par la Cour constitutionnelle le 7 janvier 2025 ordonnent aux partis et coalitions politiques ayant déposé des recours de réaménager leurs listes de candidats députés afin de pouvoir continuer la course. La coalition Burundi Bwa Bose a été sommée de retirer de ses listes toute personne qualifiée par la CENI comme « membre du parti CNL »



Valentin Bagorikunda, Président de la Cour constitutionnelle qui a statué sur les recours des partis et des coalitions politiques contre la décision de la CENI.

La Cour constitutionnelle du Burundi a statué sur les recours des partis et coalitions politiques concernant le rejet par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) des listes de candidats députés pour les élections législatives de 2025. Après avoir examiné les plaintes des intervenants dans le processus électoral contre la décision de la CENI, la Cour a rendu ses arrêts lors d'une audience publique le mardi 7 janvier 2025. Le tribunal a ordonné un réaménagement des listes des candidats députés rejetés afin qu'elles puissent continuer à participer aux élections.

Au total, seize arrêts ont été rendus par la Cour constitutionnelle. Toutes les saisines faites par les partis et coalitions politiques ont été déclarées « régulières et recevables ». Un délai de trois jours a été accordé aux partis et coalitions dont les listes avaient été rejetées, pour les réaménager. La CENI a justifié le rejet de certaines listes par le fait que celles-ci étaient incomplètes et qu'elles ne respectaient pas les équilibres ethniques et de genre

prévus par l'article 108, alinéa 1 du Code électoral.

Le camp Rwasa débouté

Les listes des candidats des partis CNL et de la coalition Burundi Bwa Bose figuraient parmi celles rejetées par la CENI. Les leaders de ces formations politiques de l'opposition ont également déposé des recours contre la décision de la CENI.

Dans le cas de la coalition Burundi Bwa Bose, la Cour constitutionnelle

a ordonné à cette coalition de retirer de ses listes les personnes qualifiées de membres du parti CNL. « ... Le parti CNL n'est pas membre de la Coalition Burundi Bwa Bose et que les membres de ce parti ne doivent pas figurer sur les listes des candidats députés de ladite coalition. La Cour constitutionnelle trouve que la demande de la Coalition Burundi Bwa Bose est partiellement fondée et l'autorise à réaménager ses listes des candidats députés dans les cinq provinces endéans 3 jours calendaires à compter de la signification du présent arrêt », lit-on dans l'arrêt RCCB 433, signé par

Valentin Bagorikunda, président de la Cour constitutionnelle.

L'arrêt de la Cour constitutionnelle entérine en quelque sorte les conclusions de la CENI qui avance que la présence de certains candidats du parti CNL sur les listes de la coalition était incompatible avec le fait que le CNL n'est plus membre de cette formation. Pour la CENI, les listes des candidats de la coalition Burundi Bwa Bose contreviennent à l'article 112 du Code électoral et à l'article 7 de la loi sur les partis politiques. Lors d'un point de presse tenu le vendredi 3 janvier 2025,

Prosper Ntahorwamiye, président de la CENI, a insisté sur l'alinéa 3 de l'article 7 de la loi sur les partis politiques, qui stipule que : « Nul ne peut être affilié à plus d'un parti politique à la fois. »

M. Ntahorwamiye s'est également appuyé sur l'alinéa 3 de l'article 112 du Code électoral, qui indique que : « Le mandat d'un député quitte volontairement le parti pour lequel il a été élu ou s'il en est exclu après avoir exercé toutes les voies de recours devant les juridictions compétentes »

D'après lui, les députés Agathon Rwasa et ses fidèles occupent toujours des sièges à l'Assemblée nationale sous l'étiquette du parti CNL. Ce qui justifie qu'ils sont encore des militants de ce parti.

Les concernés prennent acte

Malgré le réaménagement des listes des candidats, les partis et coalitions politiques ayant déposé des recours auprès de la Cour constitutionnelle ont salué les décisions de cet organe judiciaire. Désormais, ils ont la possibilité de participer aux législatives de juin 2025. La coalition Burundi Bwa Bose a décidé de participer aux prochaines élections avec des listes réaménagées.

De son côté, le parti CNL a décidé de réaménager ses listes de candidats conformément à la loi et aux exigences de la CENI.

Méchaël Tuyubahe

SPORT

Le trucage des matchs : une réalité au Burundi

Les matchs truqués dans le football burundais sont un secret de Polichinelle. Par ailleurs, certains joueurs du club Deira Academy se trouvent sous les verrous pour les mêmes mobiles. La Fédération de Football du Burundi (FFB) reconnaît ce fléau qui mine le grand sport mondial. Elle invite les acteurs du monde sportif à combattre ce phénomène qui prend de l'ampleur avant qu'il ne soit trop tard.

Vers la fin de l'année 2024, six joueurs de l'équipe Deira Academy et leur entraîneur ont été arrêtés et emprisonnés à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura. Tous les sept sont impliqués dans le trucage des matchs de leur club. Alexandre Muyenge, président de la Fédération Burundaise de Football (FFB), affirme que ce phénomène des matchs truqués devient de plus en plus fréquent. Ce qui nuit à l'essence du football.

Lors d'un atelier de sensibilisation sur la lutte contre le trucage des matchs destiné aux clubs de Ligue A, qui a eu lieu début janvier 2025 à Bujumbura, le patron de la FFB a expliqué que cette « maladie » (les matchs arrangés) touche les joueurs, les entraîneurs, les présidents des clubs, etc. Mais il reconnaît que cela doit cesser pour protéger le football burundais avant qu'il ne soit trop tard. « En tant que président de



Les matchs truqués, un phénomène à combattre à tout prix pour le bien du football burundais.

la FFB, je me dois d'agir le plus rapidement possible pour lutter contre ce fléau. Il y a des joueurs qui ont été arrêtés justement pour la même cause, et il y en a d'autres qui sont suspectés mais non encore arrêtés. Le moment venu, ils seront auditionnés », a précisé M. Muyenge.

La FIFA a alerté la FFB

Selon M. Muyenge, sans préciser la date, c'est la FIFA qui a alerté la FFB via des correspondances pour dénoncer des matchs potentiellement truqués. Avant, il était difficile de déterminer si un match était arrangé. La FIFA

a signalé à la FFB et lui a proposé une série d'exemples de matchs suspects. La FFB a pris ces alertes de la haute instance du football au sérieux.

Cependant, certains joueurs ou présidents de clubs se plaignaient des défaites successives ou des contre performances inexplicables de leurs équipes. Ce qui est malheureux, c'est qu'un président de club fait de son mieux en injectant les moyens nécessaires pour faire avancer son équipe, mais il ignore que certains de ses joueurs ont une autre vision : celle de faire perdre l'équipe pour gagner de l'argent en truquant les matchs.

Un phénomène qui tend à se généraliser

Les joueurs de Deira FC et leur entraîneur, qui sont emprisonnés, ne sont que quelques-uns parmi beaucoup d'autres impliqués dans le trucage des matchs. « Je peux affirmer qu'aucune équipe n'est épargnée par le trucage des matchs. Cette tricherie est sensible dans tous les clubs de Ligue A », a précisé M. Muyenge.

Il ajoute que certains corrompent pour gagner, tandis que d'autres sont corrompus pour faire perdre leurs équipes respectives. Selon M. Muyenge, les personnes impliquées dans le trucage des matchs viennent de divers horizons : les Russes, les Belges, les Français, les Congolais, les Ougandais, etc. C'est donc un réseau qu'il faut combattre avec la plus grande énergie.

Le football burundais doit être protégé. Le président de la FFB demande à toutes les parties prenantes de prendre conscience des bienfaits du football. Dans le sport, la défaite est tout à fait normale, mais elle doit se produire dans des conditions normales, sans tricherie. « Nous devons mettre fin à ce fléau », martèle-t-il.

Qu'est-ce qu'un match truqué ?

Un match truqué ou arrangé est une compétition sportive ou ludique dont l'issue a été fixée à l'avance ou manipulée par tout ou une partie des protagonistes. La raison la plus courante d'un match truqué est le gain financier qui peut être obtenu grâce aux paris. Lorsque le résultat d'un match est déterminé avant qu'il ne commence, les personnes impliquées dans le trucage peuvent gagner beaucoup d'argent en plaçant les paris appropriés. Le marché des paris (légaux et illégaux) est énorme et génère à l'échelle mondiale plus d'un milliard de dollars par an.

Toutefois, le trucage des matchs n'est pas toujours lié aux paris. Il existe également des cas de trucage pour des raisons sportives, qui permettent d'obtenir un avantage comme gagner un match ou une compétition, se qualifier pour une autre compétition ou éviter la relégation. Ces cas sont beaucoup plus rares que ceux liés aux paris.

Gilbert Nkurunziza

OBR : une lutte musclée contre les contribuables défaillants

L'Office Burundais des Recettes (OBR) a lancé une campagne de recouvrement forcé de la dette fiscale. Les irrégularités des contribuables en rapport avec le fisc couvrent un montant de plus de 300 milliards de BIF d'arriérés. Les grands contribuables surtout dans le secteur des télécoms ont été directement visés par cette campagne. Retour sur les mesures prises pour améliorer les performances de l'OBR dans la collecte des recettes fiscales

La campagne de recouvrement forcé des impôts et taxes a été lancée vendredi le 27 décembre 2024 par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification économique, en présence du Comité de Direction et des membres du Conseil d'Administration de l'Office Burundais des Recettes (OBR) du Maire de la Ville de Bujumbura. Cette campagne intervient après une série d'avertissements à l'endroit des contribuables en conflit avec le fisc. « Les activités des contribuables irréguliers ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. Nous ne pouvons pas continuer à croiser les bras en laissant l'argent qui devrait contribuer au développement du pays s'accumuler dans les poches de certains contribuables qui les collectent auprès des citoyens, mais qui refusent de les reverser au trésor public », a déclaré Nestor Ntahontuye le nouveau Ministre

des Finances, du Budget et de la Planification économique.

Il a appelé tous les contribuables créditeurs à s'acquitter de leurs impôts et taxes dans les meilleurs délais pour échapper aux conséquences désastreuses qui pourraient découler du non-respect de leurs obligations fiscales.

Certaines sociétés obtempèrent

La société de télécommunication Viettel Burundi S.A. a régularisé sa dette fiscale qui s'élevait à 1 362 626 678 francs burundais et 206 712 dollars américains comme l'a confirmé Stany Ngendakumana, chargé de communication à l'OBR. Il a également indiqué que cette somme représentait des impayés liés à une amende imposée par ARCT.

Le 29 décembre 2024, l'Office burundais des recettes (OBR) avait adressé un avis à une vingtaine d'institutions financières burundaises de procéder au virement des soldes disponibles sur les comptes de transit de Viettel Burundi vers ceux de l'Agence de régulation et de contrôle des télécommunications (ARCT) ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). Les institutions concernées ont également été invitées à bloquer ces comptes. Cette mesure devait être appliquée dans le cas où les provisions sur les comptes de Viettel Burundi s'avèreraient insuffisantes pour



Nestor Ntahontuye, le ministre des Finances, du Budget et de la Planification économique lors du lancement de la campagne de recouvrement forcé de la dette fiscale.

couvrir le montant de la dette. Cette décision drastique avait été prise en raison du non-paiement de la dette par ladite société de télécommunications, précise la correspondance.

Une autre société actuellement régulière est le fournisseur d'accès à Internet Spidernet S.A. Celle-ci a rouvert ses portes le 2 janvier 2025, après quelques jours de fermeture

ordonnée par l'OBR. Mme Justine Nizigiyimana, directrice des petits et micro-contribuables a annoncé que Spidernet avait rapidement réglé sa dette. « Le litige qu'il avait avec l'OBR a été résolu dans les plus brefs délais », a-t-elle précisé. Elle a également ajouté : « Certaines sociétés ont vu leurs portes fermées, d'autres ont entamé le processus de paiement, et nous allons rouvrir leurs établissements. »

Elle a lancé un appel à l'attention des concernés les incitant à s'acquitter de leurs dettes dans les délais légaux afin d'éviter la fermeture de leurs entreprises. « Ceux qui dépassent les délais prévus par la loi risquent de perdre beaucoup de choses », a-t-elle averti. Elle a également souligné que les contribuables en retard devront s'acquitter de leurs impôts accompagnés d'une amende.

Les occupants des stands dans le collimateur

Dans les marchés publics, de nombreux occupants sont irréguliers. Ce constat a été fait mardi le 7 janvier 2025 par Déo Hatungimana le Commissaire des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales après une descente effectuée dans les marchés de Kamenge, Ruvumera et Ruziba, situés dans la Municipalité de Bujumbura. Certains d'entre eux possédaient des documents non conformes ou comportant des lacunes, des contrats anciens non actualisés, ainsi que des contrats délivrés par l'OBR mais présentant des arriérés. D'autres occupants ont exprimé des difficultés, accusant des retards dans l'obtention des contrats alors qu'ils ont déjà payé leurs arriérés.

Les commissaires de ces marchés sont appelés à régulariser cette situation dans les plus brefs délais endéans 10 jours.

Aline Niyibigira

GENRE

Rumonge : Les cas de grossesses non désirées en nette régression

Les grossesses non désirées constituent un obstacle majeur à la poursuite des études pour de nombreuses jeunes filles. La politique d'encadrement des élèves par des tuteurs porte des fruits. Au cours des deux dernières années scolaires, la Direction Provinciale de l'Education de Rumonge enregistre une baisse des cas de grossesses. Entretien.

Les grossesses non désirées dans les établissements scolaires de la province de Rumonge restent une réalité. Malgré la persistance de ce phénomène en milieu scolaire, Anicet Nyandwi, Directeur Provincial de l'Education (DPE) de Rumonge annonce une diminution des cas au cours des deux dernières années. L'institutionnalisation de la « Tante et du tonton école » dans tous les établissements scolaires a un impact significatif.

Les chiffres corroborent cette tendance positive. Pour l'année scolaire 2022-2023, 124 cas de grossesses ont été signalés. Par contre, le nombre de cas a chuté pour atteindre 96 cas au cours de l'année 2023-2024.

Le DPE de Rumonge salue les efforts des acteurs de l'éducation dans la lutte contre ce phénomène. Il espère que les cas de grossesses non désirées vont suivre la même tendance baissière au cours des prochaines années.

Un encadrement de proximité des élèves

Des groupes d'assistance ont été



Le taux de grossesses non désirées dans la province de Rumonge a connu une diminution au cours des deux dernières années scolaires, passant de 124 filles pour l'année scolaire 2022-2023 à 96 pour l'année 2023-2024.

créés pour aider les enseignants à encadrer le comportement des élèves. Les tantes et les tontons d'écoles ont une mission précise d'apporter leur soutien et prodiguer des conseils aux apprenants sur leurs attitudes et leur santé sexuelle et reproductive. Par ailleurs, ces structures se consacrent également à accompagner les élèves dans la prise de décisions quant à leur comportement responsable.

En parallèle, des clubs ont été mis en place au sein des établissements scolaires de la province de Rumonge, visant à stimuler un bon comportement chez les élèves, en

particulier en matière de santé et de sexualité. Les apprenants sont sensibilisés sur la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et les pièges à éviter pour ne pas tomber dans le vagabondage sexuel. Selon Nyandwi, l'instauration de ces dispositifs contribue à réduire le nombre de grossesses non désirées. Cela pourrait également aider à rehausser le niveau de l'éducation permettant ainsi à la province de Rumonge de se hisser parmi les meilleures dans le classement au concours national, espère-t-il.

Dans un souci d'assurer une

éducation de qualité et de favoriser un bon comportement des élèves dans les écoles de la DPE Rumonge, Léonard Niyonsaba, le gouverneur de la province de Rumonge a réaffirmé son engagement à collaborer avec tous les acteurs du secteur éducatif. Pour soutenir cette initiative, une commission communale dédiée à l'éducation a été mise en place et œuvre sans relâche pour améliorer la qualité de l'enseignement.

L'éducation, un levier de développement

Parmi les projets de la province

de Rumonge s'inscrivant dans la vision du Burundi 2040-2060, le développement du secteur éducatif occupe une place prépondérante a souligné M. Niyonsaba. Il est impératif que l'éducation des filles soit priorisée, car aucun élève ne devrait être laissé pour compte. Des dispositifs ont d'ailleurs été mis en place pour privilégier l'accès des femmes et des jeunes filles à différentes institutions. Pour cette raison, il est essentiel d'éradiquer les grossesses non désirées qui entravent la poursuite des études des jeunes filles.

Les résultats d'une étude réalisée par l'agence onusienne pour la population (UNFPA) en 2013 relèvent certains facteurs favorisant les grossesses en milieu scolaire. Ce sont notamment : la naïveté, le jeune âge des filles, la mauvaise compagnie, le faible niveau d'information en matière de l'éducation sexuelle et la santé de reproduction. D'après la même source, les conséquences pour les jeunes mamans sont désastreuses. « Certaines élèves/écolières assument courageusement leur situation de maternité tandis que d'autres sont complètement désemparées lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles sont enceintes ». Dans le pire des cas, elles sont chassées de la maison familiale. A l'école, les élèves / écolières mères font objet de moquerie et de discrimination. Dans une certaine mesure, elles se sentent stigmatisées par certains enseignants mal préparés. Bref, les grossesses scolaires ont des conséquences scolaires, sociales, économiques, physiques et psychologiques.

Jonathan Nzoyibonera

La démographie galopante, un obstacle au développement durable

Changer les mentalités et limiter les naissances pour promouvoir le développement durable est l'appel lancé à la population par le secrétaire général du parti au pouvoir. C'était le 3 janvier 2025, lors de la conférence de presse qu'il a animée à Makamba, au Sud-Est du pays. Il déclare que la démographie galopante, aggravée par la faible production, la masculinité négative et la pénurie criante de carburant, impacte les prix des produits de première nécessité. Flashback sur les grands moments de la conférence de presse



La question de la pression démographique est prise au sérieux par les responsables du parti au pouvoir.

La conférence de presse s'est tenue dans l'imposant complexe sportif Nkurunziza Peace Park Complex Stadium de Makamba. Après un long défilé de jeunes, Hon. Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du parti au pouvoir, s'est livré à un exercice de questions-réponses avec les journalistes présents à l'événement. En cette période de crise économique, les questions sur la gouvernance économique, la fiscalité et la coopération bilatérale ont dominé les échanges.

Pourquoi la flambée des prix sur le marché ?

Alors qu'une certaine opinion estime que la flambée des prix des denrées alimentaires est causée par l'ingérence des mandataires politiques dans les affaires commerciales, le secrétaire général du parti CNDD-FDD balaie d'un revers de la main ces allégations. « Je pense que cela n'est pas vrai.

Ce ne sont pas deux ou trois officiels exerçant le commerce qui peuvent influencer la hausse des prix. Plusieurs facteurs en sont les causes profondes », explique Hon. Ndikuriyo.

Malgré les initiatives entreprises pour booster la production agricole, les prix affichent une tendance haussière. Selon lui, il y a trop de bouches à nourrir et trop peu de producteurs. « Tenez bien, dans notre pays, les jeunes de moins de vingt ans avoisinent les 8 millions.

Ceux-ci sont encore sur le banc de l'école. Bref, ils ne produisent pas », signale-t-il avant de préciser que dans les villes et les agglomérations, un nombre important d'habitants exerce des activités génératrices de revenus autres que l'agrobusiness.

L'autre raison évoquée est liée au fait que, dans les ménages, certains hommes ne travaillent pas. Ce sont surtout les femmes qui s'occupent des activités champêtres. Par conséquent, renchérit Hon. Ndikuriyo, la production agricole

reste en dessous de la demande. Durant la période de récolte, il y a une embellie économique, mais les prix repartent à la hausse en l'espace d'un mois.

Vers la maîtrise de la démographie ?

De nombreuses études montrent qu'une démographie non maîtrisée ralentit le rythme de développement d'un pays. Une croissance rapide de la population limite les efforts fournis pour améliorer le bien-être de la population. Les Etats sont dans l'obligation d'investir davantage dans les politiques de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire et de protection sociale. Ces fonds conséquents sont orientés vers les domaines sociaux, avec peu d'impact sur la croissance économique d'un pays.

La question de la pression démographique est prise au sérieux par les responsables du parti au pouvoir. Le secrétaire général du parti CNDD-FDD n'y va pas par quatre chemins. Pour lui, la pression démographique réduit la superficie des terres arables en raison de l'extension des villes. Il appelle la population à changer de mentalités en matière de natalité. Il faudra limiter les naissances à trois enfants par femme en âge de procréer. « Celui qui mettra au monde dix enfants qu'il ne peut pas prendre en charge aura commis un péché et devra en rendre compte devant Dieu », explique le patron du CNDD-FDD.

La dépréciation monétaire amplifie la crise

Les commerçants interrogés

estiment que la flambée des prix est dictée par la crise des hydrocarbures qui perdure. Ils affirment que la pénurie de carburant influe sur le coût de transport des biens et des personnes. Et, partant, les coûts de transport impactent les prix sur le marché, car le commerçant travaille pour en tirer profit.

Sur le plan économique, l'effondrement du BIF par rapport au dollar impacte indirectement les prix sur le marché local. Cette dépréciation affecte les prix des produits importés. Et par effet de contagion, les prix des produits importés tirent les prix du marché local. Celui qui vend son régime de bananes ou un panier de manioc souhaite acheter des produits importés (sel, vêtements, ustensiles de cuisine, ...) pour couvrir les besoins primaires d'un ménage.

Pour maîtriser la flambée des prix des denrées alimentaires, le secrétaire général invite la population à se concentrer sur le travail pour accroître la production agricole. Il encourage les investisseurs qui ont pris les devants pour exploiter de grandes superficies afin de développer l'agriculture de marché. Concernant la pénurie criante de carburant, il n'y a pas de solution magique, mais il faut diversifier les exportations et générer des devises pour acheter des produits pétroliers. Le pays mise sur les cultures de rente telles que les avocats, le thé et le café, en cours de vulgarisation, afin que d'ici cinq ans, il dispose de suffisamment de devises pour faire face à la rupture des stocks de carburant.

Benjamin Kuriyo

ENVIRONNEMENT

Le mont Musumba en proie à la déforestation

Les travaux de carbonisation menacent les boisements du mont Musumba. Dans l'optique de combattre la déforestation et ses effets pervers, 18 000 plants ont été repiqués le week-end dernier. L'administration recommande au respect de la mesure de stabulation permanente pour éviter que les animaux domestiques ne ravagent les jeunes plantules.

Les habitants de la colline Mirama dans la commune Kanyosha en province Bujumbura en collaboration avec l'Ong Learn Nature et Grow Nature ont procédé samedi le 11 janvier 2025 à la plantation des arbres sur le mont Musumba. Selon Pierre Claver Rutomera, représentant légal de cette organisation, 18 000 plants y ont été repiqués. Il fait remarquer que cette organisation compte étendre la campagne de reforestation vers les autres provinces du pays. A terme, cette organisation vise à combattre le phénomène de la déforestation qui s'observe et maîtriser l'érosion qui en découle, précise-t-il.

Les écologistes révèlent que le Burundi enregistre des pertes de terres liées à l'érosion estimées à plus de 100 tonnes par hectare chaque année. A l'Est, ces pertes sont évaluées à 4 tonnes par hectare par an, au Centre 8 tonnes/ha/an et à 100 tonnes/ha/an dans les provinces de l'Ouest du pays. « Plus

il y a une forte pluviométrie, plus les pertes en terres sont considérables, surtout dans les Mirwa si rien n'est fait », alertent-ils.

Le niveau de la nappe phréatique augmente

De plus, les arbres permettent aux pluies diluviennes d'entrer dans la nappe phréatique au lieu de couler directement pour se jeter dans les rivières, argue l'environnementaliste Rutomera. Dans ce sens, le niveau des sources d'eau augmente contrairement à ce qui s'observe actuellement. « Sur plus de 24 000 sources d'eau que compte le pays plus de 2.500 sources ont tari et plus de 4.000 autres sont en cours de tarissement, fait savoir Emmanuel Ndorimana, secrétaire permanent au ministère chargé de l'Environnement. Cette situation est due à la dégradation de l'environnement.

Dieudonné Bizimana, conseiller du gouverneur de la province de Bujumbura se réjouit de la contribution des partenaires dans la lutte contre la déforestation. Il demande à la population de s'impliquer davantage dans la plantation des arbres non seulement sur le mont Musumba, mais aussi sur toutes les collines de cette province.

Il déplore le fait que le mont Musumba est actuellement dénudé alors qu'il surplombe la source d'eau dénommée Kinuke qui constitue une des sources d'eau qui alimente



Les arbres permettent aux pluies diluviennes d'entrer dans la nappe phréatique au lieu de couler directement pour se jeter dans les rivières.

non seulement les habitants de la zone Muyira, mais aussi la ville de Bujumbura en eau potable.

De surcroît, il a recommandé de toujours respecter la mesure de l'Etat de la stabulation permanente

pour éviter que les animaux domestiques ne ravagent ces arbres.

Notons que les habitants contactés déplorent que la population ne cesse de couper les arbres à cet endroit pour produire du charbon.

Selon ces derniers, cela s'observe même dans les autres localités de la province de Bujumbura.

Jean Marie Vianney Niyongabo



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES

